LE CERCLE D'ÉTUDES ET D'INITIATIVES CIVIQUES DE COLOMBES (CEIC) LA MJC THÉÂTRE DE COLOMBES VOUS INVITENT AU - A FE - DEBAT

JULIE HESLOUIN - YANNICK DANIO - JULIEN GAUTIER













À l'occasion du cinquantième anniversaire de la création d'Amnesty International, ce café-débat est organisé par la MJC-TC de Colombes et le CEIC, avec la collaboration de la section locale d'Amnesty International, de la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme, de l'association de Colombes «Vérité et Justice pour Mahamadou Marega» et de l'association de Courbevoie «Vérité et Justice pour Abou Bakari Tandia».

ATTENTION : Exceptionnellement, c'est le mardi et non le jeudi. Exceptionnellement, c'est la première semaine et non la seconde (à cause des vacances scolaires).

MARDI 5 AVRIL A 20h30 dans la cafétéria de la MJC-TC La déontologie en matière de police : quel usage des armes et quelles conditions de garde à vue ?

<u>INTERVENANTS</u>: **Julie HESLOUIN** Coordinatrice France / Union Européenne de la section française d'Amnesty International. **Yannick DANIO** pour le Syndicat Général de la Police (FO). **Julien GAUTIER** avocat, pour la Ligue des Droits de l'Homme.

Ça s'est passé près de chez vous!

Le 24 janvier 2005, Abou Bakari Tandia mourait à l'Hôpital Louis Mourier de Colombes. Il était tombé dans le coma à la suite d'une garde à vue au commissariat de Courbevoie, le mois précédent.

Dans la nuit du 29 au 30 novembre 2010, Mahamadou Marega mourait lors d'une interpellation policière, à Colombes, électrocuté par deux charges de taser et asphyxié par des gaz lacrymogènes.

Ces 2 morts, et bien d'autres similaires, auraient-elles pu être évitées ? Elles soulèvent en tout cas les questions suivantes :

ico sodievent en tout das les questions sulvantes

- le taser et le flashball sont-ils une alternative valable à l'usage des armes à feu par la police ?
- qu'en est-il de la formation des policiers ?
- quel type de police est le plus apte à intervenir ?
- quel est l'objectif d'une garde à vue ?
- quelle place doit avoir la garde à vue dans une enquête ?
- la présence d'un avocat n'est-elle pas nécessaire dès les premiers instants d'une garde à vue ?

À l'heure où un Défenseur des Droits unique va remplacer quatre institutions qui avaient pour vocation la protection du citoyen, notamment la Commission Nationale de Déontologie de la sécurité, il est légitime de s'interroger sur le devenir des droits humains en matière de justice et de police.

La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et la Convention Européenne des droits de l'Homme de 1950 proclament un droit de sûreté et visent à assurer la protection du citoyen contre l'arbitraire du pouvoir, les excès de la police ou de la justice. N'y a-t-il pas eu ces dernières années un renversement pervers de sens dans ce droit à la sécurité qu'on nous présente comme la première des libertés, mais qui justifie cependant, parfois, d'outrageuses ingérences dans les existences individuelles ?

Nous vous invitons à venir en débattre avec nous -

1 FOIS PAR MOIS LE JEUDI : CAFE-DEBAT

<u>SÉANCE SUIVANTE</u>: Jeudi 12 mai, 20h30. <u>Intervenant</u>: Jean-Baptiste de Foucauld, président-fondateur de «Solidarités nouvelles face au chômage», sur «L'abondance frugale», thème de son dernier livre, et «Le pacte citoyen», thème de son combat actuel.

Rappels:

- <u>1.</u> Communiquez-nous les noms et adresses d'amis que vous souhaitez voir invités, avec leur adresse postale, ou mieux leur adresse électronique. Démultipliez cette invitation à partir de votre e-mail.
- <u>2.</u> Si vous recevez cette invitation par la poste, vous pouvez nous faire faire des économies en nous communiquant votre adresse électronique, si vous en avez une, ou en nous faisant savoir que vous ne désirez plus recevoir l'annonce de nos cafés-débats. MERCI.

N'hésitez pas à nous proposer des thèmes et des intervenants Entrée libre - Restaurant ouvert à partir de 19h30

Contacts: CEIC: 01 42 42 87 26 ggf@no-log.org - MJC-TC: 01 56 83 81 81 mjctheatrecolombes@wanadoo.fr